



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 10 juin 2025, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale, madame Julie Jetté et la directrice générale adjointe et greffière, madame Allyssa Ross.

Quatre contribuables et une employée sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 246-2024.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-06-106 Ouverture de la séance ordinaire

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2025-06-107 Adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-108 Adoption du procès-verbal – des procès-verbaux

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025, avec la modification à la résolution 2025-05-093 :
« De procéder à l'embauche de madame Nicole Latreille au poste de secrétaire classe 1 – Réception en date du 20 mai 2025. » ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 mai 2025.

ADMINISTRATION

2025-06-109 Adoption des comptes municipaux – Mai 2025

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de mai sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 461 870,01 \$.

Salaires nets : 137 640,88 \$

Liste sélective des chèques : chèques no 27682 à 27692 pour un montant de 16 612,82 \$

Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 811 à 865 pour un montant de 205 782,99 \$

Liste des prélèvements : no 856 à 908 pour un montant de 101 833,32 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-110 Engagement de dépenses – Juin 2025

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de juin 2025 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s’il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Phillipe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Loisirs et bibliothèque	8 198,50 \$
Transports	11 787,05 \$

Que les listes d’engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2025-06-110.

Que madame la directrice générale, Julie Jetté, soit autorisée à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu’ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-111 Autorisation de signature - Entente intermunicipale sur le traitement des boues de fosses septiques

Considérant qu'en 2004, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'est dotée d'une infrastructure régionale pour le traitement des boues de fosses septiques ;

Considérant qu'en 2005, l'*Entente intermunicipale concernant la gestion intégrée des boues septiques sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau* fut signée afin d'établir les responsabilités et obligations de la MRC quant à la fourniture de services pour le traitement des boues, et par les municipalités quant à la vidange et l'acheminement des boues ;

Considérant que cette entente vient à échéance en juin 2025 et qu'il y a eu lieu de la moderniser et de la renouveler pour une période additionnelle de 20 ans ;

Considérant la résolution 2025-R-AG192, adoptée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lors de la séance du 20 mai 2025, relative à la signature de l'Entente intermunicipale 2025-2045 concernant le traitement des boues de fosses septiques ;

Considérant la nécessité pour la Ville de Gracefield de participer à cette entente intermunicipale ;

Considérant que ce Conseil doit autoriser certains signataires à représenter la Ville de Gracefield pour la signature de tout document officiel requis dans ce contexte ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le maire, Mathieu Caron et madame la directrice générale, Julie Jetté, à signer l'entente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin de permettre la signature officielle de l'entente avant le 17 juin 2025.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-112 Annulation de la résolution 2010-02-088

Considérant que la Ville de Gracefield a adopté la résolution 2010-02-088 le 3 juin 2010 et qu'elle reconnaît que cette mesure n'est plus adaptée et doit être annulée ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la résolution 2010-02-088 soit annulée.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-113 Collecte de fond 2025 – Fondation Jean-Claude Branchaud

Considérant la demande de don reçue de la fondation Jean-Claude Branchaud ;

Considérant la réussite de l'encan virtuel 2024 au profit de la fondation Jean-Claude Branchaud ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 000,00 \$ afin de participer à l'encan virtuel 2025 de la Fondation Jean-Claude Branchaud.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-114 Demande de don – Tournoi de golf Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation de Gracefield

Considérant que le comité Sainte-Marie-de-l'Incarnation de Gracefield organise un tournoi de golf le 21 juin 2025 pour une levée de fonds en faveur de leur paroisse ;

Considérant la volonté des membres du conseil de la Ville de Gracefield de soutenir la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation de Gracefield ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser un don au montant de 300,00 \$ au comité Sainte-Marie-de-l'Incarnation de Gracefield pour contribuer à leur levée de fonds.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-06-115 Entérinement de dépense – BC2

Considérant le dossier de révision du plan et des règlements d'urbanisme ;

Considérant la réception d'une facture relative aux honoraires professionnels engagés dans le cadre de ce dossier ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'entériner le paiement de 5 435,00 \$ plus les taxes applicables à la firme BC2.

D'autoriser madame la directrice générale, Julie Jetté, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-116 Octroi de mandat à la firme BC2 – Accompagnement en lien avec l'adoption et l'entrée en vigueur prochaine du plan et des règlements d'urbanisme

Considérant le dossier de refonte du plan et des règlements d'urbanisme ;

Considérant que la ville a débuté le processus depuis plusieurs mois en collaboration avec la firme BC2 ;

Considérant que la poursuite des travaux pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme est nécessaire pour la Ville de Gracefield ;

Considérant la réception de l'offre de services professionnels de la firme BC2 pour l'accompagnement dans la première année d'application du plan et des règlements d'urbanisme ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'octroyer le mandat à la compagnie BC2 pour la poursuite du dossier de refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer tous les documents relatifs à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2025-06-117 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien des routes locales 2025-2026

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 794 136.00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025-2026 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Ville de Gracefield visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

Considérant que les compensations versées à la Ville en 2025-2026 doivent être affectées aux deux tiers à des dépenses d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissements admissibles qui y sont liées ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-118 Appel d'offres sur invitation – Soumission 2025-02 – Fourniture de sable tamisé

Considérant qu'un processus d'appel d'offres sur invitation doit être lancé pour la fourniture de sable tamisé pour la période hivernale 2025-2026 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser la Direction à lancer un processus d'appel d'offres sur invitation, pour la fourniture de sable tamisé pour la période hivernale 2025-2026.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-119 Entérinement d'embauche d'un journalier saisonnier

Considérant l'offre d'emploi au département des travaux publics pour un poste de journalier saisonnier ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'entériner l'embauche de monsieur Alain Bernard au poste de journalier saisonnier en date du 9 juin 2025.

Que les conditions d'emploi soient celles assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET CULTURE

Avis de motion – Projet de règlement numéro 257-2025 afin d'abroger et de remplacer les règlements 245-2024 et 224-2022 relatifs au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau de la Ville de Gracefield

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 257-2025 afin d'abroger et de remplacer les règlements 245-2024 et 224-2022 relatifs au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau de la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-120 Autorisation de dépense – Soirée country à Cayamant

Considérant que la municipalité de Cayamant tiendra une soirée country le 28 juin 2025 ;

Considérant l'engagement de la Ville de Gracefield à soutenir le succès de l'événement ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 80,00 \$ (4 billets / 20,00 \$ chacun) à la municipalité de Cayamant.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2025-06-121 Embauche d'un préposé aux loisirs – Projet d'été
Emploi Canada**

Considérant l'offre d'emploi d'été, parue sur le site de la Ville ;

Considérant la demande de subvention faite auprès d'emploi d'été Canada ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Jesse Zimmerman à titre de préposé aux loisirs à compter du 23 juin 2025 jusqu'au 15 août 2025.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la demande d'emploi Canada.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2025-06-122 Ajout d'addendas et signatures d'ententes de
fourniture mutuelle de service incendie**

Considérant que la Ville de Gracefield a effectué l'achat d'un système de compresseur à air respirable pour les services incendies ;

Considérant que la Ville a des ententes de fourniture mutuelle de service incendie préexistantes avec les municipalités de Blue Sea, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Cayamant ;

Considérant que plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt pour l'utilisation du système de compresseur à air respirable, soit Cayamant, Blue Sea, Bouchette, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low et Montcerf Lytton ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De permettre l'ajout d'addenda aux ententes de fourniture mutuelle de service incendies déjà existantes.

D'autoriser la signature d'une nouvelle entente avec toute municipalité qui n'est pas actuellement liée par une entente du même type avec la Ville.

Que d'autres municipalités pourraient s'ajouter et nécessiteraient une entente.

Que cet addenda ou nouvelle entente d'une durée d'une année soit effectuée au coût annuel de 500,00 \$, renouvelable automatiquement.

Que les municipalités souhaitant modifier leur entente avisent la Ville par écrit au moins 30 jours avant la date du renouvellement; la Ville peut également modifier l'entente, aux mêmes conditions.

D'autoriser madame la directrice générale, Julie Jetté, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jacqueline Boucher
Trésorière

RAPPORT DE COMITÉS

Note au procès-verbal :

Tous les présidents présents de chaque comité ont présenté un rapport verbal concernant les activités de leur comité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

La période de questions se déroule de 19 h 13 à 19 h 19.

VARIA

Note au procès-verbal :

Il n'y a aucun varia.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-06-123 Levée de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller, Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 20.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe et
greffière

Mathieu Caron

Allyssa Ross

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice
générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver
conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire